



Certification en langue allemande niveaux A2 et B1- session 2020

publié le 11/03/2020

La certification en langue allemande pour l'obtention du Deutsches Sprachdiplom 1 (niveau B1 du CECRL, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), est un examen qui, en cas de réussite, permet d'attester un niveau de compétence reconnu dans tout l'espace européen. Introduite en 2006, cette certification est le fruit d'un partenariat étroit entre la KMK (Conférence des Ministres de l'Education de la République Fédérale d'Allemagne) et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Cette certification est gratuite et s'adresse aux élèves volontaires qui souhaitent voir valider leurs compétences en allemand. Elle concerne prioritairement les élèves de seconde LV1 ou LV2 des lycées publics ou privés sous contrat, mais elle est également proposée aux élèves de 3e.

Cette année, 9 élèves des classes de 3ème1 et 3ème2 (Ulysse Guérillon, Aïsim Haddad, Noa Lajon, Gabin Mercier, Marie Nicolas, Axelle Peltier, Diolan Rackin, Elie Rabréau et Léonie Vayssières) ont souhaité passer les épreuves écrites et orales de la certification.

Les épreuves écrites nationales se dérouleront jeudi 12 mars 2020, de 9 heures à 12 heures et consisteront en :

- une épreuve de compréhension orale
- une épreuve de compréhension écrite
- une épreuve d'expression écrite .

Les épreuves orales se tiendront dans l'établissement le vendredi 27 mars 2020.

Bon courage à nos neuf élèves !

Und viel Erfolg !



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.